Mézidon Vallée d'Auge

Château du Breuil
MEZIDON-CANON
14270 MEZIDON VALLEE D'AUGE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEZIDON VALLEE D'AUGE REUNION DU 16 MAI 2017

La séance est ouverte sous la présidence de **Monsieur François AUBEY.**

Etaient Présents :
Mesdames et Messieurs Christian ANNE, François AUBEY, Jean-Claude BEAUVISAGE, Jocelyne BENOIST, Michèle BEROUNSKY, Daniel BESCOND, Rodolphe BEULET, Antoinette BROUILLARD, Mickaël CARIN, Christiane CHARTIER, Françoise CINGAL, Richard COLAS, Alain DANOY, Annick DELASALLE, Joël DELOZIER, Roger DESPRES, Andrée DESVEAUX, Louis DEWULF, Christiane DUVAL, Jack FONTAINE, Brigitte FONTAINE, Pascal GALLET, Jean-Marc GAULTIER, Michel GERVAIS, Didier GUERIN, Rachel GUERIN-MARIE, Alain GUILLOT, Bruno GUIARD, Daniel GUILLOT, Olivier HAUTOT, Gaël HEUZE, Marcel JAMES, Irène JARRY, Régis JUILLET, Hubert LALLEMAND, Benoît LAUNAY, Gérard LAUNAY, Bruno LEBOUCHER, Jacques LEBOURGEOIS, Jocelyne LEBREC, Anne-Marie LECLERC, Micheline LECUYER, Christian LEGER, Joëlle LEMIRE, Jean-Claude MAROT, Catherine MOULIN, Dominique MOULIN, Jean-Pierre PERTHUIS, Alexandra PETIT, Jean-Louis PIETTE, Pascale POULAIN, Alain POUSSET, Judicaëlle RAUT-LARROQUELLE, Claudine REQUIER, Laurette RIDEL, Jean-Claude RIGUIDEL, Claude THOMASSE, Nadège VENIER

Pouvoirs : Régis BLAVETTE (Pouvoir à François AUBEY), Alain DANDEVILLE, (Pouvoir à Françoise CINGAL), Yohann JUBE (Pouvoir à Antoinette BROUILLARD), Daniel MARIE (Pouvoir à Annick DELASALLE), Hubert MASTROTOTARO (Pouvoir à Richard COLAS), Marie-Laure MILOCHE (Pouvoir à Brigitte FONTAINE), Cécile SELLIER (Pouvoir à Jean-Claude BEAUVISAGE)
ABSENTS EXCUSES : Yohann BIGOT, Julie JEAN-PIERRE, Patrick JEULIN, Romuald MARGUERITE
ABSENTS : Frédéric DICK, Éric LEGOY, Aurore MOURRAIN

Nombre de Conseillers : En exercice : 72 - Présents : 58 - Votants : 65

- François AUBEY informe l'assemblée que par courrier en date du 25 avril, Monsieur Sébastien EVEN, conseiller avec délégation de Mézidon Vallée d'Auge a démissionné de ses fonctions pour raisons personnelles.
- Une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur André MARIE, adjoint aux Finances à la mairie de Mézidon-Canon puis vice-président à la CCVA.

ADMINISTRATION GENERALE

Renouvellement de la convention amélioration de l'habitat 2017-2018 avec Soliha territoires en Normandie

Richard COLAS expose à l'assemblée délibérante qu'une convention annuelle d'animation avec Soliha Territoires en Normandie dont l'objet est d'informer et de conseiller les propriétaires sur les aides en matière de développement durable (économies d'énergie, isolation...), de mettre en place une politique de prévention et d'adaptation des logements pour les personnes âgées, de participer à la mise aux normes des logements des propriétaires occupants, de remettre sur le marché locatif des logements vacants en loyers maîtrisés a été signée par la CCVA en 2016.

L'action comporte une sensibilisation de la population et des partenaires, des conseils notamment par le biais de permanences mensuelles à la Maison des Services Publics.

La participation sollicitée est fixée à 4.045 € HT pour l'année 2017.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de renouveler cette convention pour une année supplémentaire, soit du 01 avril 2017 au 31 mars 2018.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Valide** le montant de la participation qui s'élève à 4.045 € HT (4.854 € TTC) pour l'année 2017,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, avec faculté d'agir seul ou séparément, à signer toute pièce et acte relatifs à cette affaire, et notamment la convention de partenariat pour l'année 2017-2018.

Règlement intérieur du conseil Municipal de Mézidon Vallée d'Auge

Jean-Louis PIETTE expose à l'assemblée délibérante que conformément à l'article L 2121.8 du CGCT, le conseil municipal doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.

Le contenu du règlement intérieur est librement fixé par le conseil Municipal dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, qui peut se donner des règles propres de fonctionnement internes.

Néanmoins, le CGCT impose au Conseil Municipal l'obligation de fixer dans son règlement intérieur :

- Les conditions d'organisation débat d'orientations budgétaires visé à l'article L 2312-1 du CGCT,
- Les modalités de consultation des projets de contrat de service public ou de marchés prévues à l'article L 2121.12 du CGCT,
- Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales instituées par l'article L 2121.19 du CGCT,
- Les modalités du droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale dans le bulletin d'information lorsque la commune le diffuse selon l'article L 2121.27.1 du CGCT.

Sur ces éléments, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le règlement intérieur du conseil Municipal de Mézidon Vallée d'Auge

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Adopte** le règlement intérieur du Conseil Municipal de Mézidon Vallée d'Auge.

FINANCES

Subventions aux associations 2017

Sur proposition des commissions Finances et Vie Associative et sportive, réunies le 9 mai 2017, **Jean-Louis PIETTE** propose à l'assemblée de procéder au vote des subventions aux associations pour l'exercice 2017.

ASSOCIATION	Proposition Conseil
ACPG-CATM-M. Lemarchand	150,00 €
ADMR MEZIDON CANON	1 500,00 €
ADMR PORTAGE REPAS MEZIDON CANON	720,00 €
ADMR SAINT SYLVAIN	950,00 €
ADMR ST JULIEN	2 200,00 €
AEL	- €
ALCOOL INFOS BASSE NORMANDIE	930,00 €
AMC VALLEE AUGE	500,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	50,00 €
AMICALE DONNEURS SANG MEZIDON	700,00 €
AMICALE DU PERSONNEL	6 100,00 €
ANAEF	1 600,00 €
APE COLLEGE	300,00 €
APE CROISSANVILLE	600,00 €
APE ECOLE CREVECOEUR EN AUGE	450,00 €
APE LES PETITES CANAILLES	300,00 €
APE MAGNY LA CAMPAGNE	200,00 €
APP PECHE VIE VIETTE ST JULIEN LE FAUCON	300,00 €
ARTS MC	100 000,00 €
AS CAMBREMER	30,00 €
ASSO CONCILIATEUR JUSTICE	100,00 €
ASSO FRANCAISE LUTTE MUCOVISCIDOSE	70,00 €
ASSO FRANCAISE SCLEROSE EN PLAQUE	300,00 €
ASSO LES PETITS LOUPS	300,00 €
ASSO PARALYSES DE France	70,00 €
ASSO SPORTIVE DU COLLEGE	500,00 €
ASSOCIATION JARDINS FAMILIAUX	450,00 €
ASSOCIATION LES CHEMINS DE LECAUDE	300,00 €
ASSOCIATION PAROISSIALE NOTRE DAME	450,00 €
ASSOCIATION SAUVEGARDE DE LA CHAPELLE	380,00 €
ATELIER CREATIF LUDIQUE	100,00 €
CAP AVENIR	2 400,00 €
CCMC - MEZIDON-CANON	500,00 €
CENTRE BACLESSE RECHERCHE	180,00 €
CHEMINS PEDESTRES MEZIDON CANON	500,00 €
CLASSE ENFANTINE JOUETS NOEL	400,00 €
CLUB AMITIE TOUJOURS	4 500,00 €
CLUB ARC EN CIEL	270,00 €
CLUB DE LA BONNE HUMEUR	- €
CLUB DES BLES D'OR	250,00 €
CLUB LA VIE JOYEUSE	380,00 €
COLLEGE BORIS VIAN MEZIDON	80,00 €
COMITE JUMELAGE	1 500,00 €
COMITE CHEVEUX D'ARGENT	300,00 €
COMITE DES FETES	3 000,00 €
COMITE DES FETES	- €
COMITE DES FETES	420,00 €
COMITE DES FETES CROISSANVILLE	700,00 €
COMITE DES FETES DE CANON	500,00 €
COMITE DES FETES DE MEZIDON	4 500,00 €

COMITE DES FETES DE ST CRESPIN	380,00 €
COMITE DES FETES DE STE MARIE	380,00 €
COOPERATIVE COLLEGE BORIS VIAN MEZIDON	150,00 €
COOPERATIVE Ecoles maternelles MVA TOTAL	4 300,00 €
COOPERATIVE Ecoles primaires MVA TOTAL	7 500,00 €
COOPERATIVE Ecoles regroupées MVA TOTAL	11 800,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	735,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE MAGNY LA CAMPAGNE	- €
COOPERATIVE SCOLAIRE MONTEILLE	150,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE VIEUX FUME	2 400,00 €
CROIX ROUGE	480,00 €
D.D.E.N.	100,00 €
EAU VIVE BASSE NORMANDIE NIGER	1 500,00 €
ECOLE CFA ALENCON	60,00 €
ECOLE CFA Calvados	360,00 €
ECOLE CFAIE EURE	120,00 €
ECOLE CHAMBRE DES METIERS	76,60 €
ECOLE CHAMBRE DES METIERS	114,90 €
ECOLE CHAMBRE DES METIERS ARTISANAT	38,30 €
ECOLE CHAMBRE METIER ARTISANAT 35	55,00 €
ECOLE CIFAC de Caen	383,00 €
ECOLE LYCEE AQUACOLE Cherbourg	60,00 €
ECOLE MFR BAGOTIERE - Moutiers en Cinglais	60,00 €
ECOLE MFR Blangy-le-Château	300,00 €
ECOLE MFR Blangy-le-Château	60,00 €
ECOLE MFR LA POMMERAYE - Saint-Désir	240,00 €
ECOLE MFR Maltot	60,00 €
ECOLE MFR Pointel	60,00 €
ECOLE MFR Vimoutiers	60,00 €
ECURIE AUGERONNE MEZIDON CANON	2 500,00 €
EDUCA VERT	530,00 €
FANFARE	4 500,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	100,00 €
FOOTBALL– Crévcoeur en Auge + SUB EXCEPT	1 050,00 €
GYMNASTIQUE - Crévecoeur en Auge + SUB EXCEPT	780,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE - St Julien le Faucon	250,00 €
HANDIBLEU	- €
JARDINS FAMILIAUX	300,00 €
LA BOULE FAUCONNAISE	100,00 €
LA DAME BLANCHE	500,00 €
LE GANG DE LA COUNTRY	200,00 €
LE PAYS D'AUGE	200,00 €
LES AMIS DE LA CHAPELLE SAINT MACLOU	380,00 €
LES BALADINS DU VAL D'AUGE (Fonctionnement)	500,00 €
LES BALADINS DU VAL D'AUGE (spectacle 2017)	43 000,00 €
LES ECOLIERS EN VADROUILLE	380,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	900,00 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	200,00 €

LOISIRS POUR TOUS - Le Mesnil Mauger	1 700,00 €
MEZIDON C'EST CANON	5 000,00 €
MOBS 14 - Mézidon-Canon	1 500,00 €
MOBS 14 - SISMECA (remboursement emprunt)	1 200,00 €
MUTUELLE ORPHELINAT CHEMIN FER	80,00 €
NOS COMMUNES TERRE D'HISTOIRE	80,00 €
OCCE ECOLE ST JULIEN KERMESSE	500,00 €
PACIFIC VAPEUR CLUB	100,00 €
PARALYSES DE France	50,00 €
PATRIMOINE CULTUEL ET ART SACRE	100,00 €
PREVENTION ROUTIERE	500,00 €
RESTOS DU CŒUR CALVADOS	800,00 €
SANGA'G	500,00 €
SAPEURS POMPIERS LIVAROT	20,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	- €
SECOURS POPULAIRE	200,00 €
SOCIETE DE CHASSE	80,00 €
SOLIDARITE PAYSANS	50,00 €
SOUVENIR Français	230,00 €
T.E.F. DU CINGAL	500,00 €
TENNIS CREVECOEUR EN AUGE	300,00 €
UNC CREVECOEUR	290,00 €
UNC LMM	405,00 €
UNC MAGNY	300,00 €
UNC MEZIDON CANON	150,00 €
UNC ST JULIEN	260,00 €
UNION DES DEMOBILISES DE LECAUDE	100,00 €
US FOOTBALL- Magny la Campagne	460,00 €
USCM – Emplois aidés ACOMPTE	75 000,00 €
USCM - Mézidon-Canon ACOMPTE	
USCM – périscolaire ACOMPTE	
USEP ECOLE MAGNY	200,00 €
NOUVELLE DEMANDE 2017	
SAPEURS POMPIERS MEZIDON	300,00 €
RECRE A MAGNY	200,00 €
LIGUE LOCAL JEUNES MEZIDON CANON	100,00 €

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE PAR 46 VOIX POUR (les élus suivants, membres de bureau, n'ayant pas pris part au vote pour l'association dont ils dépendent : Françoise CINGAL – ADMR / Arts MC ; Catherine MOULIN – Comité de Jumelage ; Christian ANNE – Mobs 14 / SISMECA – Jocelyne LEBREC – DDEN ; Alexandra PETIT – Educa Vert / APE du Collège ; Michel GERVAIS – Comité des Fêtes de Sainte Marie ; Laurette RIDEL – ADMR Crèvecœur-Saint Julien ; Micheline LECUYER – ADMR Crèvecœur-Saint Julien / Comité cheveux d'argent ; Didier GUERIN – Fanfare / SISMECA ; Rachel GUERIN-MARIE – Fanfare ; Daniel GUILLOT – Club des blés d'or ; Irène JARRY – Cap Avenir ; Pascal GALLET – ADMR Crèvecœur-Saint Julien ; Anne-Marie LECLERC – Loisirs pour tous / club la vie joyeuse ; Andrée DESVEAUX – USCM ; Gérard LAUNAY – Les Baladins du Val d'Auge ; Jacques LEBOURGEOIS – SISMECA ; Alain DANOY – SISMECA / Association sauvegarde de la Chapelle Saint Maclou)

- **Accepte de subventionner** les associations telles que définies dans le tableau ci-dessus.

Participations 2017

Jean-Louis PIETTE propose à l'assemblée de procéder au vote des participations suivantes pour l'exercice 2017.

Participations	Montant 2017
Refuge Animal augeron	6 000,00
Union Amicale des Maires du Calvados (UAMC)	2 434,00
Familles Rurales (Voisineurs)	5 000,00
Soliha Territoires en Normandie	4 854,00
Total	**18 288,00**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Accepte de verser** les participations pour l'année 2017 telles que définies ci-dessus,
- **Et d'inscrire** les crédits nécessaires au budget 2017.

SCOLAIRE

Convention avec l'Académie pour la prise en charge des repas des enseignants

Gérard LAUNAY rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes de la Vallée d'Auge avait signé une convention avec l'Académie, stipulant que l'inspection académique participe au prix du repas pris par les personnels de l'Etat dans un restaurant scolaire du territoire.

Cette participation s'applique aux personnels de l'Etat en fonction de leur indice de traitement dont le plafond est fixé par l'académie.

Dans ce cadre, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention avec l'Académie sur les mêmes bases pour le territoire de Mézidon Vallée d'Auge.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à signer la convention avec l'académie pour la prise en charge des repas pris par les personnels de l'Etat dans un restaurant scolaire du territoire.

Tarifs des enseignants 2017 pour la restauration scolaire

Gérard LAUNAY propose à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le tarif de restauration scolaire des personnels de l'Etat et notamment des enseignants qui souhaitent bénéficier de ce service.

Celui-ci dépend de la participation de l'inspection académique qui est révisée annuellement. Pour 2017, celle-ci s'élève à 1,22 €.

Sur ces éléments, il est proposé à l'assemblée d'adopter le tarif pour l'année 2017.

- Tarif personnel de l'Etat en fonction de la participation de l'inspection académique du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017 et sur la base du tarif adulte dans les communes du territoire (Mézidon-Canon, Le Mesnil Mauger, Magny la Campagne, Crèvecoeur-en-Auge et Saint Julien le Faucon) soit :

- Tarif adulte : 4.80 €
- Participation inspection académique : 1.22 €
- Tarif personnel de l'Etat (selon indice de traitement dont le plafond est fixé par l'académie)

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Fixe** le tarif de restauration scolaire des personnels de l'Etat (selon indice de traitement dont le plafond est fixé par l'académie) à 3.58 € pour la période du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

SPORT

Convention de mise à disposition des équipements sportifs de la commune de Condé sur Ifs à la ville de Mézidon Vallée d'Auge

Andrée DESVEAUX rappelle à l'assemblée délibérante que la commune de Condé sur Ifs n'a pas intégré la commune nouvelle de Mézidon Vallée d'Auge au 01 janvier 2017.

Néanmoins, des associations sportives du territoire de Mézidon Vallée d'Auge, en particulier le club de de football de Magny la Campagne et l'USCM foot située à Mézidon-Canon, utilisent les vestiaires et le terrain de football de la commune de Condé sur Ifs.

Une convention ayant pour objet de fixer les conditions d'utilisation des équipements sportifs appartenant à la Commune de Condé sur Ifs par la ville de Mézidon Vallée d'Auge est nécessaire ;

En conséquence, il est demandé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, avec faculté d'agir seul ou séparément, à signer toute pièce et acte relatifs à cette affaire, et notamment ladite convention.

Convention de mise à disposition des équipements sportifs de la ville de Mézidon Vallée d'Auge à l'USCM

Andrée DESVEAUX rappelle à l'assemblée délibérante que la ville de Mézidon Vallée d'Auge possède des équipements sportifs au service d'une politique sportive, permettant l'accès aux écoles et aux associations, dont l'USCM dans une forte proportion, et dans le cadre d'une concertation annuelle.

Une convention ayant pour objet de fixer les conditions d'utilisation des équipements sportifs appartenant à la ville de Mézidon Vallée d'Auge par l'USCM est nécessaire ;

En conséquence, il est demandé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, avec faculté d'agir seul ou séparément, à signer toute pièce et acte relatifs à cette affaire, et notamment ladite convention.

TRAVAUX

Restauration de la Chapelle Sainte Marie aux anglais dans la commune déléguée de Le Mesnil Mauger

Richard COLAS expose à l'assemblée délibérante que dans le cadre de la restauration de la chapelle Sainte Marie aux Anglais, la commune de Le Mesnil Mauger a délégué en 2013 la maitrise d'ouvrage à l'association « Conserver la Chapelle Sainte Marie aux Anglais » pour l'obtention de l'agrément de la Fondation du Patrimoine.

En 2014, celle-ci a recensé des travaux de restauration nécessaires afin de pouvoir envisager une présentation au public de ses peintures.

Afin de financer cette opération, diverses subventions (DRAC, Département...) pourraient être attribuées.

Le montant total de la tranche ferme s'élève à 113 547 € HT.

Le montant total de la tranche conditionnelle s'élève à 253 568 € HT, subventionnable en partie avec un reste à charge pour la collectivité d'environ 2,25 %, soit un montant estimatif de 5 700 €.

Sur ces éléments, il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la restauration de la Chapelle Sainte Marie aux Anglais et d'autoriser le début des travaux de la tranche conditionnelle.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Autorise** le début des travaux de la tranche conditionnelle dans le cadre de la restauration de la Chapelle Sainte Marie aux Anglais,
- **Accepte** de contribuer à ces travaux et de prendre en charge le montant non subventionné,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017
- **Autorise** l'association « Conserver la Chapelle Sainte Marie aux Anglais » à faire le lien avec les différents interlocuteurs pour ce sujet.

QUESTIONS DIVERSES

- **François AUBEY** procède à la lecture d'un courrier de la délégation AFM Téléthon Calvados qui remercie la collectivité pour sa réactivité suite à la demande d'une administrée de Saint Julien le Faucon pour la mise en accessibilité de voirie, celle-ci favorisant l'accès de son fils en situation de handicap.

Fin de la séance à 23h15.

Fait à Mézidon Vallée d'Auge,
Le 23 mai 2017

Le Secrétaire de Séance,
Bruno LEBOUCHER

MAIRIE de MEZIDON VALLEE D'AUGE ★ 14 (Calvados) ★